



Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2012 à 18:30

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire), Mr Georges-André PASTOR (Titulaire), Mr Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Mr Jean-Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian DUMONT (Titulaire), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr François MECHINEAU (Titulaire), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mme Chrystel COLMONT-DIGNEAU (Suppléante), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr Pierre-Didier LAMOUREUX (Titulaire), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Bernard GARRIGOU (Suppléant)
() donne pouvoir à ()

DÉLIBÉRATION N° 20121218_001

Présentation des rapports d'activités 2010 et 2011 du contrat de partenariat

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20121218_001

Présentation des rapports d'activités 2010 et 2011 du contrat de partenariat

Vu le contrat de partenariat public privé

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et son article L1414-14

Vu les rapports d'activités 2010 et 2011 établis par la société Gironde Haut Débit titulaire du contrat de partenariat

Aux termes de l'article L.1414-14 du Code Général des Collectivités Territoriales «un rapport annuel, établi par le cocontractant, est présenté par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, avec ses observations éventuelles, à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'organe délibérant de l'établissement, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat. A l'occasion de la présentation du rapport, un débat est organisé sur l'exécution du contrat de partenariat»

Le décret 2009-242 du 2 mars 2009 codifié à l'article D.1414-8 du CGCT décrit le contenu du rapport annuel. Il est établi de manière à permettre la comparaison entre les années d'exécution du contrat. Il comprend donc des données économiques et comptables telles que le compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération du contrat, ainsi que des indicateurs de performances et des recettes de valorisation.

L'article L.1413-1 du CGCT précise que ledit rapport annuel doit faire l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Aussi, conformément à l'article précité, le Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Considérant que la CCSPL a fait l'objet d'une élection par le Comité Syndical par délibération en date du 16 juin 2011.

Considérant que la CCSPL s'est réunie en séance plénière en date du 20 novembre 2012 afin d'examiner les rapports annuels 2010 et 2011 du partenaire privé Gironde Haut Débit.

Considérant que la CCSPL s'est prononcé favorablement sur l'examen d'activités et de rapports

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir prendre acte des rapports annuels 2010 et 2011 établis par le partenaire privé Gironde Haut Débit.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20121218_001

Présentation des rapports d'activités 2010 et 2011 du contrat de partenariat
le 13 décembre 2012

Pour expédition conforme.

La Présidente de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr